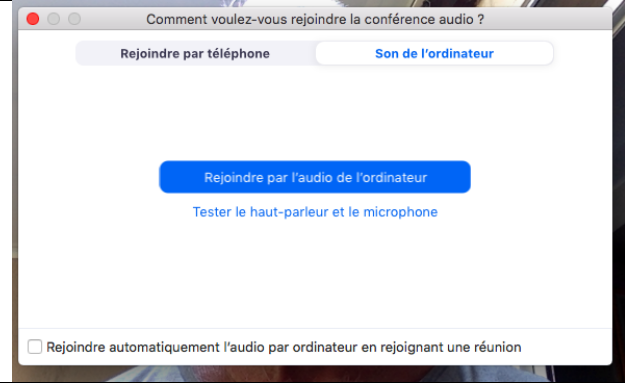
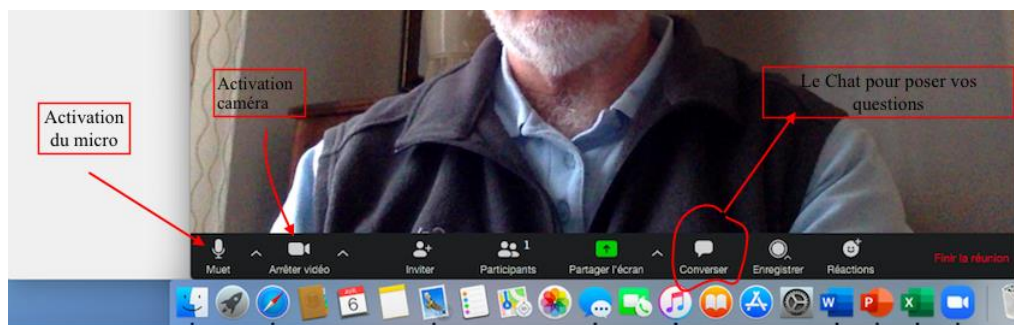


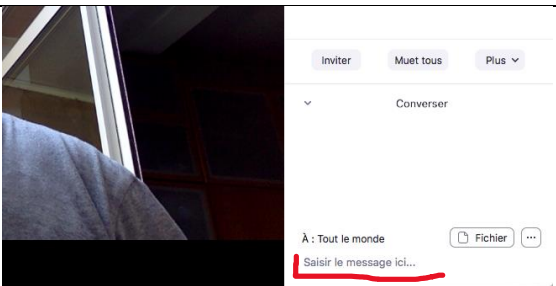
Mémento de connexion à ZoomUs

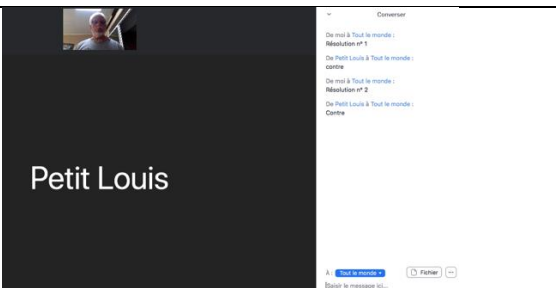
essai zoom De : pierre.thierceault@laposte.net A : thierceaultpierre@laposte.net ; ptht33800 Formations CCEBA vous invite à une réunion Zoom planifiée. Sujet : prépa auto Heure : 29 juil. 2020 03:30 PM Paris Participer à la réunion Zoom https://us02web.zoom.us/j/83261895864?pwd=N1IDSU1JSDdPOHNYU3RrcC9RNDVCUT09 ID de réunion : 832 6189 5864 Code secret : 878654	Vous avez reçu une invitation à l'AG ; pour accéder à cette visio-conférence : Cliquer directement sur le lien reçu « https//..... » Si problème, ouvrir ZoomUs, et cliquer sur « <u>participer à une réunion</u> » et entrer l'<u>ID de cette réunion</u> et le <u>code secret</u>
---	---

	Cliquer sur rejoindre par l'audio de l'ordinateur
--	--



- 1- Activation du micro pour faire vos réglages, et pour couper le micro pendant les exposés
- 2- Activation de la vidéo ou pour couper la vidéo si vous devez vous absenter.
- 3- **Converser** : pour voter les résolutions présentées en Assemblée générale, cliquez sur ce bouton.

	Apparait un bandeau de discussion. Pour l'AG conserver bien « A tout le monde » comme destinataire Pour poser une question, saisir votre question dans le bandeau tout en bas « Saisir le message ici » puis appuyer sur la touche « Entrée clavier. »  Idem pour voter les résolutions
---	--

	Attendre que le présentateur ait bien inscrit la résolution concernée, répondre à la question posée : Si la demande est « qui est contre » et vous que vous êtes pour, ne répondez pas.
---	--

Quelques rappels :

- L'heure de connexion sera précisée dans l'invitation que vous allez recevoir.
- Il est important de vous connecter avec votre identité pour le suivi des votes.
- Si vous avez des difficultés à vous connecter, contacter un de vos amis car les animateurs également organisateurs et présentateurs ne seront pas en mesure de vous répondre.
- Dès que l'AG commencera, vos micros seront coupés ; ils seront ouverts à chaque plage d'échange avec la salle.
- Vous ne devez voter au maximum qu'une fois par résolution sous peine de nullité de votre vote.